



Ministère du Travail

[Accueil](#) > [Actualités](#) > [Presse](#) > [Communiqués de presse](#) >**COVID-19| Continuité de l'activité pour les entreprises du bâtiment et des (...)****COVID-19| Continuité de l'activité pour les entreprises du bâtiment et des travaux publics**

publié le : 21.03.20

Depuis plusieurs semaines, notre pays fait face à la propagation d'une épidémie sans précédent, conduisant le chef de l'État à demander à chacun d'assurer la poursuite de son activité dans des conditions de sécurité sanitaire satisfaisantes. Les entreprises du bâtiment et des travaux publics sont essentielles à la vie économique du pays et à son fonctionnement, en contribuant à des besoins du quotidien des Français comme le logement, l'eau, l'énergie, la gestion des déchets, les transports et les télécommunications. Il est donc nécessaire d'œuvrer à la poursuite de leur activité, pour éviter une mise à l'arrêt totale des chantiers, qui déstabiliserait non seulement les entreprises concernées mais aussi l'ensemble de la chaîne économique.

Le Gouvernement mesure les difficultés que peuvent rencontrer ces professions dans la mise en place des gestes barrières, mais aussi dans leur capacité à s'approvisionner en matériaux et matériels et à mobiliser le personnel nécessaire. Cela a conduit au ralentissement, voire à l'arrêt, de nombreux chantiers dans le pays depuis le début de cette semaine.

Aussi, à l'issue d'échanges soutenus au cours des derniers jours, les représentants des entreprises du BTP et le Gouvernement se sont accordés sur plusieurs principes permettant de renforcer, dans les tout prochains jours, la continuité de l'activité du secteur et la poursuite des chantiers.

La protection des salariés est une priorité absolue et a toujours été au cœur de toutes les préoccupations. La sécurité du travail sur les chantiers doit donc être assurée à travers des procédures adaptées, notamment pour respecter les gestes barrières et maintenir les distances entre salariés. Dans de nombreux cas, des réorganisations ou des ajustements des pratiques pourraient permettre la poursuite de l'activité. A cet égard, il est rappelé que, selon le droit du travail, la responsabilité de l'employeur n'est engagée que s'il ne prend pas les mesures de prévention utiles pour la protection des salariés et qu'il s'agit d'une obligation de moyens.

1 Pour préciser l'ensemble des mesures et des procédures applicables et accompagner les professionnels du secteur, les organisations professionnelles des entreprises du bâtiment et des travaux publics

matériaux à la maîtrise d'ouvrage en passant par les activités de contrôles ou encore la maîtrise d'œuvre.

Pour les entreprises et salariés de l'ensemble du secteur du BTP impactés par la baisse d'activité, les mesures d'urgence prévues par le Gouvernement, notamment l'assouplissement de certaines procédures, la mise en place de mesures d'activité partielle ou encore le recours au fonds de solidarité en cours de mise en place, s'appliqueront de manière rapide sur tout le territoire national, en particulier en termes de délais de réponse et de versements aux entreprises, compte-tenu de leurs difficultés de trésorerie et sur la base de justificatifs simples.

Enfin, le Gouvernement invite les donneurs d'ordre et entreprises à ne pas rechercher la responsabilité contractuelle des entreprises, de leurs sous-traitants ou fournisseurs qui, lorsque les conditions d'exécution ne permettaient plus de garantir la santé et la sécurité de leurs salariés, ont dû suspendre leur activité.

Service presse d'Élisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : presse@ecologique-solidaire.gouv.fr

Service presse de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances

Tél : 01 53 18 41 13

Mél : presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Service presse de Muriel Pénicaud, ministre du Travail

Tél : 01 49 55 31 77

Mél : sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr

Service presse de Julien Denormandie, ministre auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ville et du Logement

Tél : 01 44 49 85 59

Mél : communication.jd@cohesion-territoires.gouv.fr

Service presse d'Emmanuelle Wargon, secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : presse@ecologique-solidaire.gouv.fr

Service presse de Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'Etat chargé de la Transition écologique et solidaire, chargé des Transports

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : presse@ecologique-solidaire.gouv.fr

Service presse d'Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Économie et des finances

Tél : 01 53 18 44 38

Mél : presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr

